



# QUE FAIRE PENDANT ET APRÈS INONDATION ?

## A NE PAS FAIRE



Ne vous rendez pas à l'école si vos enfants sont pris en charge par les enseignants ou les secours

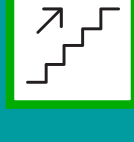


Partez de votre maison avant la crue, mais si l'inondation a commencé, attendez de recevoir l'ordre des autorités avant d'évacuer

## A FAIRE



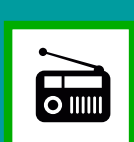
Attendez chez vous ou chez un voisin et évitez tout déplacement dehors



Montez dans les étages et ne descendez surtout pas dans la cave, ou le garage



Conservez avec vous des produits de première nécessité : eau, aliments, médicaments par exemple



Restez informé de l'évolution de la situation grâce à internet, la radio ou en appelant la mairie



Rangez les produits toxiques en hauteur

## Si vous êtes obligé de vous déplacer

### A NE PAS FAIRE



Ne vous engagez pas sur une voie immergée à pied ou en voiture

### A FAIRE



Restez prudent et respectez les consignes des autorités notamment les déviations en place



Informez vos proches de tout déplacement



Restez attentif au dispositif de sauvetage et suivez les conseils des autorités publiques



Ne partez pas de chez vous sans avoir coupé le courant électrique sur votre disjoncteur d'abonné

## Une fois que l'inondation est terminée

### A NE PAS FAIRE



Restez seul pour gérer la situation

### A FAIRE



Attendez le signal des autorités publiques avant de retourner à votre domicile



Prévenez votre assureur multirisque habitation que votre maison a subi des dégâts en raison de l'inondation



Informez également la mairie de votre commune et rapprochez-vous de sinistrés en vue que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu



Surveillez la parution de l'état de catastrophe naturelle au Journal Officiel



Sollicitez un expert bâtiment indépendant pour vous guider dans vos démarches et défendre vos intérêts jusqu'à l'indemnisation du sinistre

## Recours assurantiel

En cas d'inondation, il est utile d'être accompagné par un expert-conseil indépendant, afin de gérer cette situation.

Sa mission est de vous accompagner en évaluant le montant des dégâts immobiliers et matériels liés à l'inondation.

Renseignez-vous en appelant le

**01.82.83.77.10**

Pour en savoir plus :

[www.inondation-expert.fr](http://www.inondation-expert.fr)



@LAMYExpertise



**LAMY**  
EXPERTISE